

Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique
Lettre ouverte sur l'écriture inclusive

Comme il est inscrit dans ses statuts, « *l'Académie donne son avis dans les domaines de son ressort, de sa propre initiative, à la demande de l'Exécutif ou à celle de tout autre pouvoir public* ». Ainsi entend-elle donner aujourd'hui un avis sur ce qui est communément appelé « écriture inclusive ».

Au préalable, l'Académie s'accorde à dire que si la langue en elle-même n'est nullement sexiste, les discours des usagers peuvent l'être, et qu'il ne faut pas confondre écriture (manière de s'exprimer par l'écrit) et orthographe inclusives (graphie propre à l'orthographe).

Elle tient aussi à rappeler qu'un discours inclusif conférant aux femmes une juste représentation dans la société contemporaine est une nécessité légitime et que la féminisation des noms de métiers et de fonctions est à encourager comme l'attestait déjà *Le Bon Usage* (2016) d'André Goosse.

L'Académie rappelle les deux caractères fondamentaux du signe linguistique : l'arbitraire et la linéarité. Les conséquences de cet arbitraire sont que la langue ne représente pas directement le réel et ne détermine pas la pensée, dans la mesure où les locuteurs d'une même langue peuvent exprimer des conceptions très différentes. Quant à la linéarité, certaines pratiques de l'écriture inclusive, dont le point médian et les « néologismes morphologiques » créés par amalgames (*celleux*), exigent un décryptage empêchant une lecture linéaire essentielle à la compréhension d'un texte (exemple : *tou-te-s* ou *tou-t-es sénateur-ric-e-s*, usant de segments inexistantes). L'Académie se prononce clairement contre ces formes contre-intuitives et très instables.

L'Académie constate par ailleurs qu'analyser la question du genre grammatical à travers certains préjugés historiques aboutit à une impasse et à une idéologie destructrice. De nombreux moyens (lexicaux, épïcènes et contextuels) sont à notre disposition pour préserver la place légitime de la femme dans le discours.

De surcroît, la tentative d'imposer une « novlangue » relève d'une pratique inquiétante qui créera paradoxalement de l'exclusion en matière d'apprentissage et d'enseignement de la langue française chez les usagers déjà les plus défavorisés.

En conséquence, l'Académie recommande la lecture d'*Inclure sans exclure* (édité par la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2020) d'Anne Dister et Marie-Louise

Moreau, ouvrage de qualité sur le sujet, une synthèse respectant le fonctionnement propre de la langue ainsi que la place des femmes dans le discours.

Une communication de notre confrère Jean Klein, accessible sur le site de l'ARLLF, développe le sujet tant au point de vue historique que linguistique.

Bruxelles, ce 28 juin 2021

**Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique
Palais des Académies, Rue Ducale, 1 - 1000 Bruxelles**

